

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente complètent le descriptif sur le site internet : www.experience-laponie.com, et fixent les conditions des activités relatives à l'organisation et à la vente de séjours.

Elles sont portées à la connaissance du Client (ou de la personne qui effectue la réservation pour une autre personne ou au nom d'un groupe, elle le reconnaît et s'engage à transmettre les conditions générales de vente à chaque voyageur ainsi que toutes les informations fournies par Experience Laponie) avant tout engagement de sa part et complètent l'information préalable, outre les fiches descriptives des Prestations et dans certains cas, les Conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les Conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévaudront sur le texte général des présentes Conditions Particulières de Vente.

En confirmant son contrat, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies. Le défaut d'acceptation de tout ou partie des Conditions aura pour effet la renonciation par le vendeur à tout usage ou bénéfice des services fournis par EXPERIENCE LAPONIE.

Les présentes Conditions Particulières de Vente sont à jour dès leur publication sur le site www.experience-laponie.com et annulent et remplacent toute version antérieure.

Article 1 : MODALITÉS DE RESERVATION

Nos tarifs sont affichés sur notre site internet, une proposition de tarif personnalisée selon l'effectif et le séjour choisi fera l'objet d'un devis nominatif qui sera valable 10 jours à partir de la date indiquée.

Le contrat de réservation et la facturation seront établis au regard du devis et des éléments fournis en amont de sa réalisation ou en complément.

Votre réservation sera effective lors de la signature du contrat de réservation et du versement de l'acompte de 30% sur le compte de notre société dans la devise indiquée sur le contrat. Le solde devra avoir été versé sur ce même compte au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

La facturation sera réalisée à l'issue du paiement du solde selon les éléments fournis et les prestations retenues.

Les informations confiées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier et à la bonne organisation de votre séjour.

Votre inscription sera confirmée par l'envoi par Expérience Laponie, par e-mail, d'une confirmation écrite accompagnée de la facture. Si votre inscription ne peut être confirmée par Expérience Laponie en raison notamment de l'absence de disponibilités, vous serez remboursé de l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue.

L'acompte et le règlement du séjour sont à verser sur le compte bancaire suivant:

Nom: EARL Experience Montagne

IBAN: FR76 1810 6008 1096 7665 2075 558

BIC: AGRIFRPP881

Article 2 : PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

4.1. Prix du séjour

Tous les prix sont indiqués en euros, taxes comprises. Ce que le prix comprend et ne comprend pas est indiqué dans la fiche technique de chaque séjour. Le prix du séjour est indiqué, pour chaque départ, sur le site www.experience-laponie.com

Le prix total facturé comprend les prestations supplémentaires sollicitées par le client. Le prix total du séjour, incluant les suppléments éventuels acceptés, est communiqué au client puis mentionné sur la facture.

4.2. Modalités de paiement

Vous pouvez payer les montants à régler pour votre séjour (acompte puis solde du prix pour une inscription à plus de 30 jours de la date du départ ou prix total pour toute inscription à moins de 30 jours du départ) par virement bancaire sur le compte d'Experience Laponie, en précisant votre nom et numéro de contrat de réservation.

Tout retard dans le paiement de toute somme au titre de votre voyage à la date prévue pourra être considérée comme une annulation/résolution de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation/ résolution visés à l'article 5.1 ci-après. En cas d'inscription à moins de 30 jours avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler lors de l'inscription.

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Expérience , il sera adressé à la personne signataire du contrat de réservation.

Article 3 : Intervenants

Les prestataires intervenant seront qualifiés au regard de la réglementation en vigueur. Lors des activités encadrées, ils seront présents auprès de vous afin de vous offrir une prestation alliant confort et sécurité.

Article 4 : Accessibilité/apptitude physique

3.1. Nos séjours et activités requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et ne sont donc pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations sur l'accessibilité de nos séjours et activités.

3.2. Chaque participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au séjour et/ou activités envisagés. Expérience Laponie se réserve la possibilité de ne pas maintenir l'inscription de tout participant ne satisfaisant pas aux pré-requis d'aptitude attendus, tels que précisés notamment dans la fiche technique du site internet. Expérience Laponie ne saurait être tenue pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée après l'inscription ou au cours du séjour et pourrait refuser à tout voyageur concerné de poursuivre le séjour ou l'activité si cela s'avérait dangereux tant pour lui-même que pour les autres participants du groupe, sans que le participant puisse contester la décision prise par Séjour Laponie et solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre. Nos séjours et activités sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leurs âges et aptitude physique rendent possible la réalisation du séjour et/ou activités dans des conditions normales.

3.3. Formalités administratives et sanitaires

Il incombe à chaque voyageur de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (carte d'identité, passeport, carte européenne) et de respecter ces formalités au cours du voyage. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du voyageur. Aucun remboursement du prix du séjour ne sera effectué si le voyageur se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non-respect de ces formalités.

3.4. Mineurs

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte accompagnant autorisé. Les inscriptions de mineurs doivent être signées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou le tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...". Pour le voyage, le mineur doit être en possession de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire. Les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le responsable légal (livret de famille, acte de naissance, décision de justice...).

Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le séjour et/ou l'activité, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité d'Expérience Laponie ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance.

Article 5: ASSURANCES

Les prestataires intervenant s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les enseignants et encadrants dans l'exercice de leur fonction.

Les participants en séjour devront être titulaires d'une assurance responsabilité civile et accident individuelle pour tous les dommages qu'ils pourraient causer à un tiers ou à eux-même du fait d'une pratique inadaptée conduisant à un préjudice, à un accident ou à un traumatisme.

Ils doivent être titulaire d'une assurance rapatriement qui permettra un retour vers leur pays d'origine en cas d'incapacité par des moyens conventionnels et notamment ceux prévus initialement. Ils doivent en outre posséder une protection sociale internationale de nature à assurer sur place la prise en charge des soins qui seraient nécessaires.

Article 6 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATIONS

5.1. Annulation du fait du client

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage plus de 30 jours avant votre date de départ, votre acompte de 30% du prix total du séjour ou de l'activité ne vous sera pas remboursé (quelque soit le motif). Si vous êtes dans l'obligation d'annuler moins de 30 jours avant votre date de départ, l'intégralité du montant de votre séjour ou de votre activité ne vous sera pas remboursé (quelque soit le motif).

5.2 Annulation et/ou modification de prestation en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables

Expérience Laponie peut être amenée à modifier le programme d'un séjour et/ ou annuler le séjour en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des participants (conditions météorologiques ou nivologiques) ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative (cas de force majeur). Dans un pareil cas, Expérience Montagne se réserve notamment le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité des participants ne peut être assurée, et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

5.3 Annulation du fait d'Expérience Laponie

En cas d'annulation du séjour de notre part, un report de séjour vous sera proposé. Si ce report ne convient pas, nous procéderons au remboursement de celui-ci sans aucune autre indemnité.

En cas d'annulation de votre part ou de votre fait :

- Avant le règlement de l'acompte et donc avant la planification et l'enregistrement du séjour aucune facture ne sera émise y compris en matière de gestion ou de traitement de dossier.
- Après paiement de l'acompte, planification du séjour et enregistrement du dossier l'acompte ne sera pas remboursé, tout autre somme versée sera intégralement remboursée.
- Après paiement du solde, et mise en oeuvre des processus d'organisation aucun remboursement ne sera consenti.

Pour des raisons comptables, de planification des reports de séjour (éventuellement sur la saison suivante) et la place occupée par les contraintes administratives dans notre activité, les remboursements n'interviendront pas avant la fin de la saison concernée quelle qu'en soit la raison.

Article 7: RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons qu'Expérience Montagne organise des séjours et activités, en terrain naturel dits "d'aventure", qui peuvent donc être plus ou moins éloignés des infrastructures d'assistance et dans des secteurs difficiles d'accès. Chaque participant doit se conformer aux consignes données par le guide-accompagnateur. Chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication, éloignement des centres médicaux, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause. De même, Expérience Laponie ne saurait être responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participant(s), Expérience Laponie se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant.

Article 8 : Les prestations

La conduite d'attelage, le ski, la raquette et de façon plus générale les activités pratiquées au sein de notre établissement sont des activités physiques et sportives nécessitant un engagement important de la part du pratiquant. Aucune indication médicale visant à exclure les activités sportives en milieu montagnard hivernal et/ou en présence de chiens ne doit être connue.

Afin de permettre au plus grand nombre la participation à l'activité traîneau à chiens, une prise en charge particulière sera organisée pour celles ou ceux qui ne voudraient ou ne pourraient envisager la conduite d'un attelage. La randonnée aventure au cours de laquelle un passager est embarqué dans le traîneau du musher, est une activité de déplacement utilisant des moyens sommaires de confort et de protection. Malgré l'expérience et les précautions prises par les encadrants, il existe toujours un risque objectif lié au déplacement sur neige d'un engin de loisir glissant à l'aide d'un dispositif de traction animale. Aucune indication médicale visant à exclure les activités pratiquées en milieu montagnard hivernal et/ou en présence de chiens ne doit être connue.

Les personnes connaissant des problèmes de dos, de hanches, d'articulations, les femmes enceintes (liste non exhaustive des restrictions à la pratique sportive) ne peuvent pratiquer ces activités dans les conditions proposées. Toute situation physique particulière doit être révélée afin d'adapter les activités qui peuvent l'être.

En conséquence, les encadrants se réservent le droit d'annuler ou de réorienter les participants, y compris au dernier moment, si toutefois une des contre-indications n'avait pas été signalée et qu'elle soit découverte lors de l'accueil ou même lors de la prestation.

Le programme des activités non hivernales représente un niveau d'engagement moins élevé en terme de climatologie, il subsiste toutefois des restrictions et les mêmes risques en terme de pratique d'activités physiques et sportives en milieu naturel et en déplacement.

Article 9: Déroulement des prestations

L'activité traîneau à chiens ainsi que les autres activités proposées se déroulent dans un environnement particulier au caractère spécifique et aléatoire. La pratique de ces activités impose donc au client de veiller à sa propre sécurité et au strict respect des consignes. L'encadrant, veillera quant à lui à l'obligation de moyens qui lui ai faite.

L'activité randonnée aventure comprend sur les créneaux horaire impartis : la présentation des chiens, la mise à l'attelage, les arrêts nécessaires à la gestion de problèmes techniques ou à la prise de photos, la sortie proprement dite et le débriefing.

L'activité conduite d'attelage comprend sur les créneaux horaire impartis : le briefing initial ou complémentaire (démonstration des savoir-faire technique inhérent à la pratique), l'équipement des pratiquants, les arrêts techniques liés au bon déroulement d'une séance pédagogique, la séance proprement dite et le débriefing.

Tout autre activité encadrée comprend une présentation du contexte de pratique, du matériel utilisé, des éléments de sécurité et de confort à mettre en oeuvre et des consignes de réalisation.

Les sorties sont collectives, un prestataire pourra encadrer en même temps une activité de randonnée aventure et une activité de conduite d'attelage. Les déplacements se feront sur les itinéraires convenus dans les créneaux horaire définis sauf cas de force majeurs et en raison d'évènements particuliers. Le niveau technique et le rythme de déplacement seront adaptés aux conditions du moment et notamment au pratiquant le plus débutant ou en difficulté sans que ne soit récusable le choix de l'encadrant.

Les activités de ski, de raquette, de motoneige et toute autre pratique en règle générale seront lorsqu'elles sont encadrées par nos intervenants pratiquées de façon raisonnable et sécuritaire, il subsiste toutefois comme pour la pratique du traîneau à chiens un risque de blessure inhérent au simple déplacement en milieu enneigé nécessitant toute forme de glisse. Toutes précautions seront prises afin d'assurer votre sécurité. La réalisation individuelle d'exercices et de techniques nécessaires à la progression impliquent toutefois la responsabilité individuelle du pratiquant lors de la mise en application, il se rend donc potentiellement responsable des conséquences pouvant résulter d'une mauvaise pratique.

Tout dommage de la motoneige lors de son utilisation sera à la charge du conducteur.

Pour des raisons de sécurité, de contrôle sur le travail des chiens ou de réalisation de supports de communication, nos activités pourront être filmés ou photographiés. Un droit à l'image est consenti par les participants à nos séjours concernant toute forme de publicité ou d'affichage en lien avec les activités pratiquées et contractualisées. Ce droit à l'image est consenti dès la signature du contrat de réservation et concerne l'ensemble des activités programmées.

Les participants aux séjours auront le loisir lors des temps libres de pratiquer les activités de leur choix, elles seront conformes à la réglementation en vigueur et réalisées sous leur entière responsabilité. Du matériel spécifique pourra être confié à cette occasion par notre société sans que notre responsabilité ne soit engagée et sans qu'il n'y ait pour nous d'obligation de prêt, de location ou de transport. Pour les activités au départ des lieux de vie, des restrictions peuvent être prononcées par nos encadrants selon les conditions notamment climatiques du moment.

Article 10 : Dates et Horaires

Le contrat de réservation indique les dates et heures de rendez-vous du séjour. Les activités au cours du séjour seront programmées au mieux de ce que l'environnement spécifique qui constitue la base de nos pratiques permettra de planifier.

Le retard au rendez-vous initial de début de séjour et les éventuels retards durant celui-ci ne feront pas l'objet d'activités de rattrapage ou de substitution, il convient à chacun de se conformer au programme convenu afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

Les séjours démarreront à la date et à l'heure prévues sur les contrats de réservation tout retard entraînera nécessairement une perte d'activité et de prestation pour le retardataire.

Lors des séjours, un retard de plus 10% du temps global d'une activité programmée pourra entraîner l'annulation de l'activité pour le retardataire.

Article 10 : L'hébergement

Vous serez hébergés dans nos cottages:

un chalet 6 places composé d'une chambre en mezzanine avec un lit double, 2 lits simples et 2 lits superposés

un chalet 4 places composé de 2 lits simples et de 2 lits superposés

Une salle commune accueillera le coin salon, la salle à manger, et les sanitaires

Article 11: Transferts, arrivées et départs

Un système de navette gratuite sera mis en place en début de séjour afin de permettre aux participants de rejoindre le lieu de séjour, les modalités et horaires seront définis lors de la réservation. Tout retard ou absence au rendez-vous peut entraîner pour le retardataire la nécessité de rejoindre le lieu de séjour par ses propres moyens.

Un membre de l'équipe d'Expérience Laponie vous prendra en charge à l'aéroport ou gare routière d'Arvidsjaur. Les participants à nos séjours s'engagent à nous annoncer dès que possible leur horaire d'arrivée.

Selon les horaires d'arrivée de chacun, un temps d'attente peut-être possible.

Article 12 : Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées par Expérience Laponie font l'objet des traitements visant à : Commercialiser et réaliser des activités de pleine nature en Laponie Suédoise.

* Envoyer des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours, ainsi que des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par Expérience Laponie, sur son intérêt légitime à développer ses activités, ou sur le consentement.

* Améliorer le service et la communication d'Expérience Laponie avec ses clients et prospects. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime d'Expérience Laponie à améliorer la qualité de ses services. Certaines données sont obligatoires pour traiter les commandes et les demandes. Un défaut de réponse peut empêcher la finalisation d'une commande ou d'une demande de renseignements.

Ces traitements sont effectués sous la responsabilité d'Expérience Laponie représentée par Elsa et Frédéric BORGEY agissant en qualité de gérant.

Les données collectées sont destinées à Expérience Laponie exclusivement et aux sous-traitants que nous avons rigoureusement sélectionnés. Nous nous engageons à ne jamais vendre ou louer vos données. Aucune donnée n'est transférée hors UE.

Quelle durée de conservation des données :

* Données collectées pour traiter votre commande et règlement de produits ou services sont conservés pendant trois ans à compter de la fin de votre séjour.

* Données collectées pour vous envoyer des offres commerciales, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours, ainsi que des enquêtes de satisfaction pendant trois ans à compter de leur collecte.

* Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations et aux contentieux qui peut en découler.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, Expérience Laponie prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation ou de vous y opposer. Vous disposez d'un droit à retirer votre consentement si la base légale du traitement concerné est le consentement. Expérience Laponie se conformera à votre demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent, si les restrictions imposées ne permettent plus le traitement de votre demande, Expérience Laponie se réserve alors le droit de ne pas traiter votre dossier (Article 7 des CGV).

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits par courrier postal à l'adresse suivante : Expérience Laponie 103 Björkliden 924 94 SORSELE

Dans un souci de confidentialité et de protection de vos données personnelles, Expérience Laponie se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité avant de répondre à une demande de droit. Il pourra ainsi être demandé de produire la photocopie d'un justificatif d'identité. Ce justificatif d'identité ne sera conservé que le temps du traitement de votre demande de droit.

Des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail à l'adresse suivante : Expérience Laponie 103 Björkliden 924 94 SORSELE.